

R 1 p 120 m

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

CENTENAIRE

DE

L'ABBÉ GRÉGOIRE

(1750-1831)

Célébré à Paris, le 31 mai 1931



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M CM XXXI

INSTITUT.
1931 — 11 bis



ÉLOGE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

PAR

M. FERDINAND BRUNOT

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Victor Hugo, après avoir cherché quel contact pouvait régénérer Jean Valjean, forçat de la veille, libéré du boulet, mais encore enchaîné à son passé de malfaisance et de haine, arrêta son choix sur un saint évêque, parvenu, grâce à l'âge et à la religion, à une universelle indulgence; mais, pour que l'homme de charité devînt encore supérieur à lui-même, il imagina de le mettre en présence d'un vieux Conventionnel mourant, rendu auguste par la persécution, de façon que ces deux âmes,

d'abord éloignées et défiantes, s'étant comprises et pénétrées, Mgr Bienvenu, béni par le maudit, sentit s'ajouter en son cœur aux élans de la foi les inspirations d'une humanité supérieure, et s'élevât jusqu'à ce sommet où la lumière, éclairant le mal et l'expliquant, transfigure le crime lui-même et change la justice en pitié.

Grégoire fut dans la vie et la réalité l'évêque sublime et double du poète, l'apôtre d'un Dieu de pardon en qui, à la bonté inépuisable du prêtre vraiment chrétien, s'unissait cette passion du bien qui animait les membres les plus généreux de cette Assemblée, grande entre toutes, qui ne voulait rien moins que régénérer la France et le monde : la Convention.

Le grand Carnot, dont un descendant nous fait l'honneur d'être auprès de nous dans cette fête du souvenir, appelait en plaisantant Grégoire « l'évangélique ». Je suis sûr que ce surnom, loin d'offenser son ami, charmait celui qui a dit : « L'état des personnes, leur égalité, leur liberté, sont dans l'ordre essentiel des lois de la nature, et dérivent immédiatement de la divinité ».

Fidèle de l'Évangile et croyant de la Révolution se confondaient en lui. La bonne nouvelle, prêchée jadis en Judée et la bonne nouvelle répandue par la France sur la terre en 1789, n'étaient-elles pas un événement, interrompu par des siècles d'aveuglement et de misères ? Il recommençait enfin, identique à lui-même, aussi riche que jadis de promesses. L'éternel Logos, que les uns avaient traduit par Verbe et les autres par Raison, encore une fois réincarné, revenait illuminer le monde joyeux, l'inonder de clarté et d'amour.

Comme les deux croyances dans l'extase de l'abbé Grégoire, les deux cultes alternaient dans sa pratique. Il avait chez lui un autel où il disait sa messe, et aux jours d'angoisse, il retournait à la salle du Jeu de Paume où avait eu lieu la grande résurrection de la Nation. Il y alla encore en 1822, et, nous dit David qui l'accompagnait, au souvenir de tant de serments et de tant de reniements, de si vastes espoirs et d'une chute si profonde, de grosses larmes coulèrent sur les joues du vieillard.

*
* *

Grégoire a eu des heures de violence, il a lancé des mots cruels, injustes aussi. Mais ses emportements n'ont jamais été qu'une forme de la passion du bien. Pour les juger, il faut se reporter à ces années terribles où les nécessités du salut public, l'exaspération contre des trahisons qui se succédaient, portaient jusqu'au paroxysme les sentiments, en particulier le patriotisme, déjà ombrageux de sa nature ainsi que l'amour.

De fait, Grégoire n'est même pas allé jusqu'au bout de la justice. On a dit qu'il avait été régicide. Non. Le fait même qu'il ne fut pas exilé après 1815, par des hommes qui l'exécraient, prouverait à lui seul qu'il n'en est rien. Certes il s'était, lui aussi, répandu en invectives contre celui qu'il appelait le « Monstre couronné », depuis que, le 10 août, il avait fait verser tant de sang. Mais, s'il était partisan de la mise en jugement de Louis XVI, la peine de mort lui apparaissait, ainsi qu'aux plus éclairés des criminalistes du temps, un reste de barbarie et une

usurpation sur les droits de Dieu. Elle devait disparaître du Code humain, et le ci-devant roi devait être le premier à profiter de cette abolition.

Dans la lettre écrite de Savoie en commun avec Héraut de Séchelles, Jagot et Simon ses collègues, en mission comme lui, lettre qui demandait une condamnation, il fit effacer les mots inexorables « A mort ». Pitié divine, pitié humaine aussi ! L'homme à qui tous n'ont pas encore pardonné, pardonna toujours.

*
* *

Par son origine il était peuple. Les privilèges, les droits prétendus de la naissance ne l'éblouissaient point, loin de l'égarer. A tous ces gens dont l'orgueil était dans leur généalogie, il disait spirituellement, « ma roture, remonte probablement à Adam ».

Dans son ordre même, il y avait une noblesse ; il n'en était pas, et il vint un des premiers dans la salle du Jeu de Paume mêler sa simple robe de membre du bas-clergé aux habits noirs du Tiers-État, sentant secrètement en son cœur que ce jour du 20 juin amènerait tôt ou tard l'écroulement de cette féodalité vermoulue, d'épée, de robe et d'Église, qui, après moins de deux mois, devait tomber par terre en une seule nuit.

Contre le droit d'aînesse, contre la fixation d'un cens pour l'éligibilité et le marc d'argent, contre la distinction entre citoyen actif et citoyen passif, il dressa chaque fois son principe d'égalité : « Les caprices de la fortune ne peuvent pas être le régulateur de la liberté ». Lorsque les

années de réaction furent venues, quand l'Empereur recréa des majorats, des ordres, des titres, toute une hiérarchie de broderies et de panaches, Grégoire indifférent au titre de comte auquel devait lui donner droit son rang de sénateur, et qu'il ne porta jamais, vota contre tous ces projets rétrogrades.

Mais il étendait bien plus loin l'application de ses principes. Éclairé là encore à la fois par le christianisme et par la raison, il ne voulait voir dans tous les hommes que des frères. Il l'a dit, répété, écrit vingt fois.

Certes, c'était une grave question que celle de l'organisation du travail dans nos colonies. L'exploitation des immenses champs de canne à sucre ne semblait possible que si, dans chaque « habitation », comme on disait dans les îles, travaillait pour le maître et sa famille un peuple d'esclaves. Comme, dans les conditions où ils se trouvaient, les noirs se reproduisaient peu et mal, de nouveaux apports de l'Afrique venaient périodiquement reconstituer le troupeau. L'État subventionnait ce honteux trafic. Des ports en vivaient, certains presque exclusivement. Le commerce du bois d'ébène était de tous le plus fructueux. On imagine dès lors quelle toute-puissante coalition d'intérêts était attachée au maintien du *Code noir*. Il se trouvait pour défendre cette lèpre du monde un grand nombre de ces hommes, prétendus positifs, à qui, dans tous les temps, les monceaux de sacs d'or cachent la vue de l'humanité.

On n'admettait point même que les hommes de couleur, les métis, issus pourtant de blancs qui avaient abusé des négresses, quoique devenus libres, eussent des droits et

une place reconnue dans nos établissements d'outre-mer.

L'acharnement des planteurs et des commerçants prouvait, dit tristement Grégoire, « qu'il serait plus aisé de blanchir des nègres que de convertir l'orgueil et la cupidité des blancs ».

Sans condescendance pour des organisations qui prétendaient fonder le droit sur la nécessité, sans oreilles pour les vociférations des « marchands de chair humaine », qui ameutaient jusqu'aux matelots, sans respect pour le sophisme coloré de religion par lequel on prétendait donner aux noirs, en les amenant les fers aux pieds chez des chrétiens, la possibilité de faire leur salut éternel, derrière Montesquieu et les philosophes, Grégoire entra dans la lutte et s'y jeta à corps perdu. En 1791, il demanda et obtint pour les hommes de couleur les droits de citoyen.

Mais la *Société des amis des Noirs*, où il était entré, comme Clavière, Delacroix, Danton, Levasseur, et dont il devint président, voulait plus et mieux : « Un jour viendra, prophétisait-il, où le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres et les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur des fers et sur des esclaves ».

Les planteurs le brûlèrent en effigie. Il en rit. « Je rappelle avec une certaine fierté, pouvait-il dire aux membres de la future Législative, que, pour avoir ici défendu l'humanité et la justice, mon effigie a été brûlée à Saint-Domingue par ceux-là même qui, la veille, avaient foulé aux pieds la cocarde nationale et arboré la

noire. Leurs outrages m'honorent; leur estime serait pour moi une tache ineffaçable ».

Le 27 juillet 1793, la prime aux négriers fut supprimée.

Le 4 février 1794, l'esclavage lui-même était aboli.

Un tel courant emportait les cœurs qu'un membre proposa de ne pas même nommer l'esclavage dans le décret qui l'abolissait, de façon que le mot infâme ne souillât pas la loi enfin proclamée par l'Assemblée libératrice.

Cette victoire de l'humanité ne devait pas, hélas! avoir de lendemain. Napoléon rétablit l'esclavage et Grégoire dut reprendre sa campagne. Tour à tour vitupérant et raillant, il lança vingt ans durant articles et livres contre les défenseurs de la « Noblesse de la Peau » et ce commerce qui violait la nature, choquait la raison, mentait à l'Évangile.

D'autres ont eu le bonheur du triomphe définitif. Ils ne sont que les successeurs de « l'Ami des hommes de toutes les couleurs ».

*
**

Il ne serait pas difficile de démêler à quelles sources Grégoire avait puisé ses idées de liberté. « Longtemps avant la déclaration des Droits, l'Évangile, dit-il, en avait proclamé les principes ». Mais c'étaient les travaux des philosophes du XVIII^e siècle qui lui avaient enseigné ce que j'appellerais volontiers la doctrine de la liberté, c'est-à-dire les formes qu'elle pouvait prendre, son domaine, ses limites.

Il eût voulu, on le sait, pour établir la société sur une

base inébranlable, que le même Code qui proclamait les droits de l'homme prescrivit aussi ses devoirs. Et c'est dans cet esprit qui n'eût peut-être empêché aucun des excès inévitables dans une pareille tourmente, qu'il a toujours voté et lutté.

Le *veto* lui paraissait un abus intolérable, contraire aux droits du peuple souverain : il le combattit.

L'anarchie n'était pas à ses yeux moins redoutable; il a fait ce qu'il a pu pour l'empêcher, particulièrement le 31 mai, où il présidait. Sa maxime de vie est tout entière dans cette phrase : « Pour tout citoyen, obéir est un devoir, je le remplirai toujours; discuter est un droit, j'en userai toujours ».

Or discuter impliquait la possibilité de se concerter pour examiner les projets, contrôler les actes du pouvoir, suivre les affaires publiques. Il fut, au début, des « Jacobins ». Seuls les coupables aux desseins ténébreux « détestent les clubs, comme les filous les réverbères », disait-il.

Mais jamais il ne songe à substituer des réunions de citoyens aux Assemblées élues dans la direction de la politique; et, écœuré des empiétements d'hommes sans mandat sur l'autorité publique, il se retira d'un « tripot de factieux ».

Quoi qu'il eût souffert des injures d'une presse déchainée, il ne croyait pas pour cela qu'une censure quelconque pût entreprendre sur la pensée, et que la « sottise en écharpe » pût s'arroger le droit d'interdire journaux ou placards. Si « des infâmes ou des stipendiés » faisaient, suivant sa belle expression, « mentir les murs et les carre-

fours », avec une tranquille confiance dans « l'esprit public », il attendait la victoire du bon sens et la revanche de la vérité.

Mais tout naturellement un chrétien comme lui devait mettre, au faite de toutes les libertés, celle de croire.

Il est tout à son honneur que dès avant la Révolution il ait étendu sa doctrine aux sectateurs des religions dissidentes, et que le premier acte de sa vie publique ait été cet *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, que la Société royale des Sciences et des Arts de Metz couronna en 1788.

Aux parias des autres religions, aux protestants, exilés d'hier, tolérés à peine, rétablis en partie seulement dans des droits encore incertains, aux Juifs haïs, méprisés, traqués, ce catholique fervent tendit sa main ouverte. Comme s'il eût deviné le monstrueux contre-sens du *Compelle intrare*, qui n'a sans doute jamais voulu dire *force-les*, mais simplement *invite-les* à entrer, il demanda pour les coreligionnaires de Jésus l'égalité de droits.

A la Constituante, il reprit son plaidoyer dès 1789, et, avec l'aide du pasteur Rabaut Saint Étienne, de Stanislas de Clermont-Tonnerre, de Mirabeau, de Castellane, de Duport, de Robespierre et de ce généreux duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui s'était fait l'apôtre des déshérités, il arriva, après de longs efforts et en dépit de l'abbé Maury, à obtenir que cessât une oppression séculaire.

Cette révolution, toute naturelle à nos yeux, mais qui faisait table rase de préjugés millénaires, incroyable alors à force de nouveauté, se répandit de proche en

proche, au nord, jusqu'en Hollande et en Pologne, au midi jusqu'en Italie, si bien que, quand nos soldats victorieux arrivaient dans une ville conquise, sans attendre ni ordre, ni déclaration, les Juifs, se sentant libérés par notre seule présence, jetaient de côté leurs bonnets d'infamie, abattaient les chaînes, brûlaient les palissades des ghettos, et que, comme un cantique d'action de grâces à la France républicaine, montait vers le ciel le chant de joie, l'air des sept bénédictions.

Sans doute il n'était pas au pouvoir d'un homme, ni d'un État, ni d'une génération de détruire des préjugés enracinés, qui avaient pris le déguisement de la religion. L'âge des « progromes » ne fut pas clos.

Il n'en reste pas moins qu'un homme s'est trouvé à cette époque qui, pendant quarante ans, a parlé pour toutes les communautés opprimées, qu'elles fussent politiques ou religieuses : il avait commencé par les Juifs ; il finira par plaider lors du congrès de Vienne, pour les Irlandais catholiques, pour les protestants, pour les anabaptistes ; il embrassait tous les hommes de foi dans l'amour débordant d'un cœur large ouvert, et les catholiques sincères qui avaient suivi Grégoire dans sa campagne furent des premiers à en avoir leur récompense. Après une abominable période de violation des droits sacrés des consciences, la liberté du culte fut rétablie. Le discours de Grégoire du 1^{er} nivôse an III, est resté célèbre. On sait quelle en était la doctrine. Dès que l'État constate qu'un culte ne blesse pas l'égalité, la liberté, la fraternité, quand « tous ceux qui en sont sectateurs jurent fidélité aux dogmes politiques », qu'un individu « crie Allah

ou Jéhovah, tout cela est hors du domaine de la politique ».

En l'an VI, sous le Directoire, quand vinrent de nouvelles menaces, Grégoire, sentinelle fidèle et vigilante, se leva de nouveau pour la liberté.

*
* *

Grégoire n'était pas né Français. En 1750, son pays de Vého faisait encore partie du duché de Lorraine, dont l'annexion était prévue et réglée, mais cette annexion ne fut effectuée qu'en 1766. Je sais, par la tradition de ma propre famille, combien ces marches de l'Est étaient attachées de cœur à la France. Longtemps auparavant, Jeanne d'Arc l'avait du reste montré !

Patriote français, Grégoire l'était jusque dans les fibres intimes de l'âme. Il était de ceux pour qui le dévouement passionné à la nation était un devoir sacré, un des premiers de tous. N'est-ce pas lui qui, dès le 9 juillet 1789, parlait avec horreur du crime de *lèse-majesté nationale*, étendant à l'attentat contre la Nouvelle Majesté, le nom jusque-là exclusivement donné aux crimes contre la personne royale ? Des robes parurent dans la bataille, tristes haillons de guerre civile ; la sienne n'y traîna jamais.

La Convention employait ses membres à des missions d'unité. Quand la Savoie se fut donnée à la République, Grégoire partit, avec d'autres représentants du peuple, recevoir les serments de fidélité de ce nouveau département du Mont-Blanc dont il avait, comme président de

l'Assemblée, accueilli la délégation. Pendant des mois, il alla de bourgade en bourgade, haranguant, animant ces paysans, accourus du fond des montagnes qui, transportés par « l'hymne des Marseillais », en entendant le couplet :

Amour sacré de la patrie,

tombaient à genoux, hommes et femmes, prosternés dans la neige et la boue, comme pour une prière.

On le vit dans le comté de Nice, devenu le département des Alpes-Maritimes, en habit violet, à cheval, passer en revue les bataillons de l'armée des Alpes.

*
* *

La victoire est mauvaise conseillère. Après Thermidor, cette France, qui ne s'était armée que pour repousser ceux qui prétendaient lui imposer de force un régime aboli, après avoir chassé l'envahisseur, trompée du reste par des rapports mensongers, se mit à penser que l'occasion était venue de reculer ses frontières et de reprendre la politique extérieure des Rois.

Grégoire avait repoussé de toute son âme cet abus de la force, alors reçu, qu'il appelle « le brigandage des conquêtes ». Homme de la paix, il l'était par doctrine et par sentiment. « Puisse le génie de la liberté embrasser bientôt l'universalité des régions, s'écriait-il, y faire asseoir la paix à côté des vertus, y fixer le règne du bonheur, et par les liens d'une sainte fraternité unissant tous les hommes, hâter le moment où il n'y aura plus de peuples étrangers ! »

Aucun enivrement ne lui fit jamais renier cet amour généreux des peuples frères, comme il aimait à les appeler. Le projet de Déclaration des Droits des Gens qu'il présenta à la Convention le 24 floréal an III est tout entier inspiré d'un esprit de large et suprême justice. Les formules modernes des meilleurs apôtres de la paix par le droit ne contiennent ni une doctrine plus généreuse, ni une morale supérieure. Écoutez :

Les peuples sont respectivement indépendants et souverains, quel que soit le nombre d'individus qui les composent et l'étendue du terrain qu'ils occupent.

Un peuple doit agir à l'égard des autres comme il désire qu'on agisse à son égard : ce qu'un homme doit à un homme, un peuple le doit aux autres.

Les entreprises contre la liberté d'un peuple sont un attentat contre tous les autres.

Les ligueurs qui ont pour objet une guerre offensive, les traités ou alliances qui peuvent nuire à l'intérêt des peuples sont un attentat contre la famille humaine.

Depuis l'abbé de Saint-Pierre, le monde n'avait pas entendu paroles plus humaines et elles retentissaient au milieu du cliquetis des armes et du fracas des canons !

*
* *

Je reconnâtrai volontiers, c'est peut-être le moment, puisque je viens de parler de nobles rêves, que Grégoire n'avait rien de l'homme d'État, au moins tel qu'on s'en est jusqu'ici formé l'image.

Incapable de recourir à ces détours de raisonnement et de langage, qui sont une forme reçue de la tromperie internationale, de s'abriter derrière des précautions insidieuses pour se remparer contre ses propres paroles et pour trouver des moyens d'échapper aux engagements les plus solennels, il allait à l'adversaire avec une naïveté rude, comme il le fit lorsqu'il demanda au grand inquisiteur d'Espagne, don Ramon Joseph de Arce, « de se convertir à l'humanité, le projet de conduire les hommes par la stupidité étant un attentat contre Dieu ». Avec l'air de l'inviter, il lui envoyait un ultimatum, au rebours de ce qu'exige l'art des négociateurs.

On lui a refusé une ambassade, on a bien fait. Si le motif de ce refus était bas, l'inspiration était heureuse. Talleyrand avait sacré Grégoire évêque; il ne l'avait pas fait diplomate.

Dans la politique intérieure, il se montrait également malhabile. Aussi bien un apôtre n'administre pas le monde, il l'inspire. Ses actes principaux furent des élans. Sa tactique, comme celle des armées de Carnot, était l'« ordre du choc ». Il fonçait. Capable de présider une Assemblée, — il le montra le 14 juillet 1789, et aussi le 31 mai 1793, où il tint tête à l'émeute, — il excellait surtout à entraîner ses collègues dans une circonstance difficile. On se rappelle son rôle le 21 septembre 1792. Les Prussiens étaient en Champagne. La bataille de Valmy se livrait. Grégoire était chargé de recevoir la délégation de la Législative qui venait remettre ses pouvoirs. Sur la Convention pesait une lourde incertitude. Nul ne pouvait plus songer à vivifier la monarchie, et la République,

abîme d'inconnu, effrayait. Collot d'Herbois fit une proposition : on allait discuter, dissenter, délibérer. Une intervention fougueuse de Grégoire emporta toutes les hésitations. Quelques phrases, boursouflées peut-être, mais vengeresses, soufflèrent sur le fantôme du passé. Les mains se levèrent unanimement. La Monarchie, neuf fois séculaire, n'était plus, la République était proclamée. De longs applaudissements éclatèrent.

Mais, excellent dans ces charges qui convenaient aux heures tragiques, Grégoire n'entendait rien aux calculs quotidiens, il était dépourvu de ce subtil esprit de conduite qui sait trouver les combinaisons nécessaires pour rallier en une majorité des députés sans cohésion, à qui le nom même de parti donnait des soupçons ; les manœuvres par lesquelles on évite les écueils lui étaient inconnues, sans parler de ces concessions qui coûtent des sacrifices à la droiture. A un ami qui cherchait les faux-fuyants il préférait l'adversaire loyal, combattant à front découvert, comme lui-même. « Mieux vaut cent fois un Cazalès, dont la loyauté aristocratique se montre à découvert, que ces êtres à double visage, qui ménagent tous les partis et finissent par obtenir le mépris de tous ».

D'autres raisons contribuèrent sans doute à le détourner de la politique pure, pendant la lutte terrible entre la Gironde et la Montagne, qui conduisit à la Terreur. Les exécutions qui se succédaient, même les plus justifiées, révoltaient en lui des instincts incoercibles de bonté.

Les fêtes païennes de la Raison lui parurent une profanation. Non qu'il ne reconnût pas en elles une souve-

raine directrice. Mais justement, il l'aimait assez pour considérer que la vraie manière de l'honorer était de la consulter et de la suivre, non de lui élever des autels.

Tant y a que, pendant cette période, il jugea qu'il valait mieux se consacrer, par dessus la lutte chaotique des factions, aux tâches qui devaient préparer l'avenir. Ame du Comité de l'Instruction publique, il lui donna le meilleur de son activité. On l'a dit : il en fut le Carnot. Je n'entends pas par là qu'il se réfugia dans cet asile, comme d'autres qui furent tout fiers de dire ensuite qu'ils avaient vécu. La pusillanimité n'était point son fait. Quand on vint l'avertir de la scandaleuse abdication de Gobel, le 17 brumaire an II, il accourut à l'Assemblée et, sommé de rendre ses lettres de prêtrise, il refusa d'obéir aux menaces. La séance est visiblement tronquée dans le *Moniteur*. Mais on a tout lieu de croire à la sincérité de Grégoire. Il raconte qu'il répondit : « Ma croyance est hors de votre domaine; catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque. Mais ce n'est pas de lui, ni de vous que je tiens ma mission. Agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, j'ai décidé de faire du bien dans mon diocèse, je reste évêque pour y en faire encore ». En tout cas, il tint bon.

Les assistants furent-ils émus? « On ne veut forcer personne », grondèrent-ils. Était-ce l'arrestation, le tribunal révolutionnaire, la mort? Je ne sais. Qui l'en préserva? Je ne sais pas non plus. Ce n'est pas ici le lieu de faire des suppositions sur les raisons auxquelles il dut son

salut. Ce ne fut en tous cas pas à des lâchetés, car il continua à venir siéger en habit violet.

De ses travaux au Comité d'Instruction résultèrent toutes sortes de projets et aussi d'œuvres fécondes.

Comme tout le monde alors, il aimait notre langue française qui régnait depuis un siècle sur l'Europe et venait en 1784 d'être reconnue par l'Académie de Berlin langue universelle. Mais, soit qu'il fût averti des dangers dont la menaçait la concurrence des langues étrangères, soit qu'il eût avec certains poètes du XVIII^e siècle, conscience de l'erreur dans laquelle on avait donné depuis Louis XIV, en s'imaginant qu'elle était fixée et qu'il y avait péril, scandale même, y toucher, il comprit que, sous peine de devenir une langue morte, la langue devait s'accommoder aux besoins du temps et au mouvement des esprits.

Les lettres françaises étaient tombées dans la médiocrité, les sciences brillaient d'un éclat incomparable. L'établissement de la nomenclature chimique, proposée par Lavoisier, venait de montrer quel avantage il y avait pour une science à posséder une terminologie fixe et systématique, qui non seulement écartait les chances d'erreur et d'équivoque, mais qui, suivant les doctrines de Condillac, était un instrument de recherches et conduisait à de nouvelles découvertes. Après Arbogast, il présenta un projet que plus tard devait reprendre Lagrange, qui avait pour objet de « révolutionner » la langue de toutes les sciences, entendez de la mettre au point de perfection où la langue chimique avait été portée.

D'autre part, était-il possible de maintenir la hiérarchie artificielle des mots et de confirmer plus longtemps les

exclusions prononcées jadis par une aristocratie fermée, à qui son propre usage servait de règle et de barrière? Quand les classes d'hommes avaient disparu, allait-on maintenir les classes de mots?

Grégoire entendait garder de cette législation antérieure ce qui était nécessaire au renom de politesse de la France. Quand Hébert et ses rivaux, — des royalistes pour la plupart, — traînèrent l'idiome dans la boue, et le salirent au fumier, Grégoire protesta. Le progrès ne consistait pas à avilir le peuple en lui parlant l'idiome des Halles et des mauvais lieux, mais à l'élever. Entre déshonorer la langue et l'élargir, il y avait la même différence qu'entre une vile démagogie et l'esprit démocratique, fait d'idéal. Le rapport de prairial faisait état des transformations que l'esprit du XVIII^e siècle avait fait subir à la pensée; il convenait de rendre à l'idiome, qui en avait besoin, ces mots de métier, si pleins de sève, qui vivifient les langues, et qu'il n'y avait plus de raison de tenir à l'écart du Dictionnaire, maintenant que les artisans, les « mécaniques », comme on disait, étaient devenus des citoyens égaux en droits aux privilégiés de la veille.

Mais Grégoire, après s'être informé, après avoir, pendant des années, enquêté et réfléchi, trouva des idées d'une autre importance politique. Sa gloire, — j'insiste sur le mot, dussé-je attirer sur moi les foudres de nos flamingants, — est d'avoir aperçu que la Nation républicaine ne pouvait point vivre et s'organiser, sans qu'on eût fait l'éducation du peuple et son instruction, et que rien en ce sens n'était possible tant que le français ne serait pas devenu la langue de toute la nation.

Son rapport du 16 prairial an II est célèbre ; il mérite de l'être, malgré les erreurs qu'il contient : on ne gouverne pas, en effet, le langage à coups de décrets et de circulaires. Pour aller plus au fond, les patois ne pouvaient pas et ne devaient pas mourir. Mais ce qui était d'une vérité profonde, ce que Grégoire sentit vivement et mit en lumière, c'est que des millions de citoyens, appelés dorénavant à exercer leurs droits, et à diriger la vie même de la République, ne pouvaient pas rester dans l'ignorance de la langue commune, être étrangers dans la cité!

Une France de ténèbres ne pouvait pas devenir ce qu'elle devait être, ce qu'elle a été depuis. Avant Grégoire, dans cet agrégat de pays disparates, qui constituait l'ancienne monarchie, on n'avait que très vaguement entrevu le rôle que joue la langue dans l'unification des sociétés humaines, on ne savait pas comment elle contribue puissamment à transformer les États en Nations, quel est son rôle comme facteur d'unité.

Pour marquer le mérite qu'a eu Grégoire à découvrir ces grandes vérités politiques et sociales, il suffit de rappeler que, avec quelques corrections, la politique de la langue qu'il a préconisée est encore la nôtre : il est loisible à tout Français de parler et d'écrire en n'importe quel idiome ou patois ; mais il faut qu'il sache la langue nationale. L'État et l'École se doivent de la lui enseigner.

Le prêtre qu'était Grégoire eût volontiers porté ses vues plus loin et ajouté que la foi elle-même aurait tout à gagner à dépouiller quelque chose de son hermétisme, et qu'on ne prie vraiment en esprit et en vérité que dans sa langue. Avait-il été lui-même obligé de prêcher et de

catéchiser en patois dans son village? Je l'ignore. En tout cas, en l'an VI, au Concile de l'Église constitutionnelle, il fit adopter une proposition hardie : les Sacrements seraient administrés en français. L'essai qui fut fait à Paris et à Versailles vérifia ses prédictions. Les cérémonies rituelles, désormais intelligibles, exerçaient une action qu'elles n'avaient jamais eue.

Si donc Grégoire n'a pas été un grand linguiste, dans l'histoire de notre langue, il n'en occupe pas moins un rôle de premier plan, et, pour parler le langage de son temps, il a bien mérité d'elle.

*
* *

Je n'insisterai pas sur toutes les institutions dont Grégoire a eu le mérite. Son œuvre est en partie debout, vivante et florissante. Tout à l'heure vous entendrez les représentants des grandes maisons de science qu'il a fondées, célébrer son heureux esprit d'initiative.

Il fut grand d'abord par ce qu'il empêcha. Tout le monde sait quelle part il prit aux mesures qui arrêtaient la destruction de tout un passé de gloire et de beauté.

Des décrets imprudents avaient invité les populations à faire disparaître les traces de la féodalité. La multitude ignorante et fanatique croyait, et certains de ceux qui la conduisaient, feignaient de croire que détruire des armoiries et des figures de pierre, était une œuvre patriotique. On « éclairait les châteaux » pour être bien sûr d'avoir aboli les droits des seigneurs ; on saccageait les églises, les chapelles, pour ne pas laisser de vestiges de la

« superstition ». Sculptures, tableaux, œuvres d'art de toutes sortes, livres précieux ou curieux, produits de siècles de labeur et d'art, étaient exposés à disparaître.

Grégoire s'entremet — je devrais dire se compromet — pour arrêter ce *vandalisme*. « Je crée le mot, dit-il, pour empêcher la chose ». Beaucoup d'admirables monuments ont dû à son action d'être sauvés. Les musées nationaux et départementaux ont donné asile à d'innombrables richesses : on le doit à son initiative, à ses rapports de l'an II et de l'an III, qui les ont arrachés aux mains des iconoclastes.

Mais ce que Grégoire entendait conserver, c'était plus que l'œuvre, c'était l'ouvrier, je veux dire l'âme créatrice de la France, qui avait enfanté tant de merveilles. Il voulait organiser la science et l'art. Récompenses aux hommes de recherches, organisation d'une Bibliographie complète, il ne négligeait rien. Sévère, trop sévère même pour les anciennes Académies, qu'il accusait avec tant d'autres d'avoir été des foyers d'intrigues et des écoles de flagornerie, il sentit toutefois la nécessité de placer au sommet des corps savants cet Institut, dont l'infortuné Condorcet avait formé le projet, où toutes les connaissances humaines, toutes les découvertes seraient apportées, centralisées, examinées, pour se répandre ensuite comme les rayons d'un vaste foyer lumineux. Et en plein an IV, quand la République se débattait encore dans la lutte pour la vie, il le fit créer, le III brumaire (25 octobre 1795).

Se rendant compte qu'il n'est point de frontière pour la pensée, il rêvait même d'une organisation plus vaste, où

collaborerait l'humanité et dont il dressa plus tard le plan sous le titre de : *Plan d'association générale entre les savants, gens de lettres et artistes pour accélérer le progrès des bonnes mœurs et des lumières.*

Des réunions périodiques de savants, d'écrivains, d'artistes devaient grouper en un centre permanent les spécialistes de toutes les branches. Cette « foire des idées », qui annonçait notre Institut de coopération intellectuelle, lui paraissait seule capable d'entretenir une activité digne du monde régénéré par la coopération de tous les hommes de recherche et d'étude, et de toutes les organisations de progrès.

On a pu le remarquer dans le titre même que je viens de citer, l'intérêt des spéculations de la science ne détournait pas les regards de Grégoire des services qu'elle pouvait rendre à la vie pratique ; il ne séparait pas sciences pures et sciences appliquées. Il avait fait créer le *Bureau des Longitudes*. Il entendait faire entrer dans la vie et par suite nécessairement dans l'instruction des artisans, les découvertes de laboratoire. Le fabricant de pompes ou de lampes, le charpentier de navires, le constructeur de voitures à vapeur ou de métiers à tisser devaient profiter au jour le jour des progrès de la mécanique. D'où la création de ce *Conservatoire des Arts et Métiers*, centre vivant d'enseignement technique, qu'il fit créer et auquel il fit donner les vastes locaux qu'il occupe encore.

En outre, ce paysan savait ce qu'il en avait coûté d'efforts pour vulgariser la culture des pommes de terre, ou pour faire adopter, essayer même, les premières machines agricoles, pour montrer l'intérêt qu'il y avait à analyser

les terres et les semences. Il se rendit compte que les préjugés ne cèdent qu'à l'expérience, que l'agriculteur, même décoré de ce nom alors pompeux, veut voir et toucher, avant d'abandonner ses routines. Une « maison d'économie rurale », fonctionnant dans chaque département, devait avertir les ignorants, convertir les incrédules. Malgré ses rapports de l'an II, il ne l'obtint pas. On institua du moins les *Jardins botaniques*, qui, appuyés sur les Écoles centrales, ouvertes aux adultes comme aux enfants, devaient faire peu à peu leur prédication à l'aide de réalités.

Tout au bas, la première instruction était à peu près entièrement à organiser.

Étant encore curé à Emberménil, sans fortune, mais déjà tout plein de l'amour des humbles, Grégoire s'y était intéressé ; il avait formé pour ses ouailles une petite bibliothèque instructive, où les livres d'édification voisinaient avec des ouvrages relatifs à l'hygiène, à l'agriculture, aux métiers.

Il s'était instruit également dans la visite qu'il avait faite à deux devanciers, les admirables pasteurs Stuber et Oberlin, qui, dans les solitudes des Vosges, évangélisaient en l'instruisant un peuple de paysans presque sauvages, créant tout de rien, gravant dans des plateaux de bois de grossières cartes géographiques, inventant la méthode réelle qui consiste à enseigner conjointement les choses et les mots.

Le souvenir de ces pionniers, qu'il fit mettre à l'ordre du jour de la Convention, lui était toujours resté dans l'esprit, comme du reste l'exemple du *Philanthropinum* de Dessau.

Mais la solution n'était pas dans ces essais personnels. Ainsi que les économistes, Grégoire jugeait que l'instruction du peuple n'était point une œuvre de charité qu'on pût abandonner à la bonne volonté des particuliers, qu'il fallait en faire une institution d'État, une charge de la communauté.

On sait qu'en principe tous les révolutionnaires étaient d'accord sur cette nécessité. Les projets succédaient aux projets, les chimères enchérissaient sur les chimères.

Jamais Grégoire ne se laissa séduire aux formules d'un Bouquier, à ce système qu'on avait voté au début de l'an II, et qui abandonnait les enfants à l'État pour une éducation en commun : « éducation spartiate, qui aurait pour seul effet de faire des ilotes ».

A la base de tout devaient prendre place des écoles primaires, où sous la direction d'*instituteurs* capables, le mot est une nouveauté du temps, le peuple s'initierait à la lecture, à l'écriture, au calcul, à toutes les connaissances pratiques. Chaque commune devait avoir la sienne. « Les maisons d'instruction, posait-il en principe, doivent être disséminées sur la surface de la République, comme les réverbères dans une cité ».

Pour réaliser cette instruction, fondement de l'avenir, tout manquait. Les bons livres d'abord. Grégoire, le 3 pluviôse an II, fit instituer un concours pour les ouvrages élémentaires.

Les maîtres faisaient également défaut. Une École normale serait chargée d'y pourvoir. On appellerait de tous les départements, des colonies même, des hommes capables de se former, sous la direction des plus grands

savants, à la méthode, rien n'étant plus difficile que d'« élémenter » la science. L'École fut décrétée le 6 vendémiaire an III.

Entreprise magnifique, belle comme un rêve, cohérente comme la théorie d'un pédagogue qui était philosophe et sociologue.

Malheureusement, les décrets n'ont pas le pouvoir magique de faire sortir de terre les hommes et les œuvres. A la rigueur, avec des levées en masse, on improvise des armées, on ne crée ni des manuels d'enseignement, ni un personnel. Du moins l'École normale de l'an III, si elle échoua, resta, suivant le mot de Biot, comme un « phare lumineux », qui éclaira pour jamais la route, où les successeurs s'engagèrent cinquante ans plus tard.

*
* *

Grégoire avait toujours regretté de n'être pas mort à la prise de la Bastille. Il avait l'appétit du martyr: la vie ne lui donna que la persécution.

Après Brumaire, il était président du *Corps législatif*, on l'empêcha trois fois d'entrer au *Sénat*. Quand Bonaparte conclut, avec la cour de Rome, le concordat de l'an X, au sujet duquel il avait été consulté, nombreux furent les évêques constitutionnels qui furent mis à la tête d'un évêché. Lui fut tenu à l'écart.

Napoléon l'appelait l'*incorrigible*. Il voulait dire qu'il n'avait réussi ni à le séduire, ni à l'effrayer. Républicain avant la République, Grégoire le resta quand elle ne fut plus qu'une ombre et lui demeura fidèle. Debout, tandis

que tant d'autres se prosternaient ou se vautreient, avec Lambrechts et un autre de ses collègues, il vota contre le célèbre sénatus-consulte qui établissait l'Empire.

Sombre fidélité pour les choses tombées,
Sois ma force et ma joie et mon pilier d'airain!

Vainement, pendant quelques années, Napoléon éblouit la France et même l'Europe par des victoires qui menaient le monde à une paix de sujétion et de despotisme. Dans le silence obligé, si l'on voulait éviter les nouvelles Bastilles, les prisons d'État, Grégoire attendait, prévoyant la fin du mirage.

La catastrophe arriva, foudroyante.

Après la guerre d'Espagne, la guerre de Russie, la Grande armée avait cessé d'exister.

Le républicain impénitent avait préparé, en vue du jour de justice et de règle inévitable, l'acte d'accusation que Carnot a retrouvé dans ses papiers. Le portrait qu'il a fait de l'homme qui avait fasciné jusqu'à ses ennemis est terrible : « Irrité, dit-il, par la seule idée que sur le globe un individu quelconque pût entrer avec lui en parallèle; dévoré par la rage des conquêtes, et dévorant à l'avance toutes les régions du monde pour réaliser le projet insensé d'une monarchie universelle..., comptant pour rien la vie des hommes; résolu, s'il le pouvait, de régner sur des déserts et des cadavres plutôt que de ne pas assouvir son ambition, sans cesse parlant de paix et toujours faisant la guerre... Du fond des tombeaux, douze millions d'hommes égorgés élèvent la voix contre lui. »

1815! Les rois qu'on avait cru disparus à tout jamais rentrèrent « dans les fourgons de l'étranger ». Louis XVIII reprit possession de son trône. Une Charte remplaça les Constitutions.

On ne pouvait exiler le vieux prêtre comme Carnot et tant d'autres. Le prétexte faisait défaut. On renouvela du moins contre lui le coup honteux porté en 1718 à l'abbé de Saint-Pierre.

En 1816, on le chassa de l'Institut; on lui roгна, puis on lui retira, mesquinement, sa pension de sénateur.

En 1819, des électeurs de l'Isère lui offrirent la candidature; il accepta, mais refusa de se rendre auprès d'eux; il leur écrivit noblement : « Je tiens à mon habitude invariable de rester passif lorsqu'il s'agit de m'appeler à des fonctions. Par là est atténuée la responsabilité devant Dieu et devant les hommes... » Élu, malgré son absence, il ne fut pas autorisé à siéger : il n'était pas domicilié dans le département, et moitié des élus devaient l'être. Le cas était douteux. Le président n'eut pas de scrupule; il mit aux voix une proposition du député Ravez : Que ceux qui sont d'avis de ne pas admettre M. Grégoire pour n'importe quelle raison le manifestent! Une majorité intolérante prononça. Le vieux conventionnel était exclu pour « indignité »! La police, ignominieusement, épiait sa vie et ses mœurs qui étaient irréprochables, comme si cet homme de 75 ans, adversaire résolu du divorce, du mariage des prêtres, allait se déshonorer par des désordres séniles.

Il eût pu garder son grade de commandeur de la

Légion d'honneur; il refusa. Voici un extrait de sa lettre du 19 novembre 1822 :

« Inaccessible à l'ambition, arrivé aux confins de l'éternité, je m'occupe uniquement, comme dans toute ma vie, de ce qui peut éclairer mon esprit, améliorer mon cœur, et contribuer au bonheur des hommes, quoique les services qu'on leur rend soient ici-bas rarement impunis. Repoussé du siège législatif, repoussé de l'Institut, à ces deux exclusions, on permettra sans doute que j'en ajoute moi-même une troisième, et que je me referme dans le cercle des qualités qui ne peuvent être ni conférées par brevet, ni enlevées par ordonnance; qualités seules admises dans deux tribunaux qui reviseront beaucoup de jugements dont nous sommes contemporains : le tribunal de l'histoire et celui du Juge éternel. »

*
* *

Ne voulant rien dire ici qui puisse rappeler des dissensions douloureuses, je ne parlerai pas de la controverse qui mit Grégoire une dernière fois aux prises avec l'autorité ecclésiastique à propos du Serment. Je rappellerai cependant, parce qu'il le faut, que convaincu qu'il n'avait rien fait que de légitime et de conforme aux constitutions de la primitive église, il refusa de renier une conviction qu'il s'était faite par l'étude et par la prière. La charité d'un prêtre, qui ne partageait point ses idées, mais respectait sa vie et sa foi, M. Guillon, évêque nommé de Beauvais, et de l'abbé Baradère lui donna la joie suprême de recevoir les Sacraments et de mourir en paix.

Son dernier geste, bien digne de lui, avait été de fonder « une messe annuelle pour ses calomniateurs et pour ses ennemis morts ou vivants ». Dans son agonie, qui fut douloureuse, les seules visions qu'il eût étaient réconfortantes. C'étaient celles de ses bienfaits. Il rêvait que des protestants et des juifs étaient venus le voir. Sa seule crainte était de n'avoir pas fait assez encore : « Mes chers Haïtiens, qu'on leur envoie des livres de théologie », répétait-il dans son délire, les yeux fixés dans la nuit sur les milliers d'hommes qu'il avait rachetés.

*
* *

Il pouvait mourir. Le drapeau tricolore flottait de nouveau sur l'Hôtel de Ville. Lafayette avait repris le commandement des gardes nationales. Quelque chose des temps de 1789 avait reparu. Quand il eut fermé les yeux, le roi Louis-Philippe I^{er}, se souvenant sans doute des années où, duc de Chartres, il assistait avec Grégoire aux séances des Jacobins, au nom de la loi de Messidor an X, ordonna de lui faire des funérailles religieuses, et lui fit rendre les honneurs militaires, comme s'il avait gardé son grade de commandeur de la Légion d'honneur. La postérité réparatrice commençait pour lui.

Le peuple de Paris, qu'il avait défendu le 31 mai 1793 en refusant de le confondre avec les énergumènes qui prétendaient le représenter, fit encore mieux, comme d'habitude. Quand le convoi du vieillard traversa le quartier latin, des jeunes gens, dans un élan d'admiration reconnaissante, s'élançèrent sur le char funèbre, déte-

lèrent les chevaux et traînèrent à bras le cercueil jusqu'au cimetière. Un cortège de 20 000 hommes suivait.

C'est au Panthéon qu'ils auraient dû conduire ce Saint de la Révolution.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

M. LÉON BRUNSCHVICG

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

MESSIEURS,

La *Société* qui s'est fondée sur la base d'une amitié commune pour l'abbé Grégoire, aurait pu assurément être satisfaite de l'Éloge magistral que vous venez d'entendre. Elle a eu la pensée toute gracieuse d'y associer les institutions et les groupes qui se souviennent de ce qu'ils doivent à une grande âme et à une grande œuvre.

Pour l'*Institut de France*, la joie et l'honneur de répondre à cet appel revenait au président en exercice, M. Alexandre Millerand. Retenu aujourd'hui loin de Paris, il m'a chargé de vous apporter l'expression d'un regret profond, que vous ressentirez unanimement.

La présidence de l'Institut est, cette année, assumée par le Président de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, la classe à laquelle Grégoire appartenait depuis

que la Convention avait fondé l'Institut en 1795. Grégoire avait rédigé, deux ans plus tôt, le rapport qui préluait à la suppression de toutes les Académies de l'ancien régime. Or, il n'y a ni contradiction ni flottement dans la vie de Grégoire. Déjà son rapport de 1793 esquissait le plan de l'édifice futur. Et telle est l'inspiration révolutionnaire : en apparence, elle fait table rase du passé, mais c'est en réalité pour substituer l'ordonnance plus large et plus heureuse de la raison à la succession pittoresque, mais incohérente, des apports historiques, pour suivre l'élan de ce génie d'organisation que Kant nous reconnaissait publiquement et qu'il présentait en modèle à son pays.

Membre de la classe des Sciences morales et politiques à laquelle rien ne correspondait dans les Académies royales, Grégoire y avait pris place dans la section de Morale. Il partageait la conviction de Condorcet que la politique est, en théorie, une partie de la morale, trop honnête cependant pour ne pas se demander s'il en était tout à fait ainsi dans la pratique. Contemporain de Talleyrand, il répond que l'une demeure aux antipodes, presque toujours, de l'autre. *Presque toujours*, non pas *toujours* ; et il serait impie de dire avec le proverbe que l'exception confirme ici la règle, alors que bien plutôt il faut y voir la promesse et déjà le gage d'une loi nouvelle qui commande, non plus simplement l'hommage à la vertu, mais la vertu elle-même.

Bon catholique et bon républicain, selon ses propres expressions, Grégoire avait appris de Pascal à ne pas être dupe de la majesté illusoire des grandeurs de chair.

La noblesse des ancêtres n'est pas la noblesse de l'homme ; la monarchie, si elle rencontrait son avantage à se réclamer d'un droit divin, n'a nullement pour cela de rapport véritable avec Dieu. L'épreuve d'une foi sincère, c'est le respect, mieux encore, c'est le désir, c'est l'amour de la liberté d'autrui. Aussi, comme M. Brunot vient de le rappeler, Grégoire aurait-il voulu joindre une *déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen* à la *déclaration des droits*, afin de prémunir la démocratie contre le péril mortel de la corruption se greffant sur la médiocrité, préparant le retour à la dictature et à la servitude.

A une certaine hauteur de l'échelle du monde une pareille rigidité de principes et de conscience étonne et, à sa manière, fait scandale. Napoléon disait : *Grégoire est vraiment incorrigible* ; lapsus révélateur, car, nous ne doutons pas que cela signifiait dans sa pensée : *Grégoire est réellement incorruptible*. Rebelle aux séductions impériales, Grégoire ne devait pas trouver grâce devant la Restauration. Par l'ordonnance royale, qui frappait du même coup un Lazare Carnot, il fut rayé de l'Institut de France. Et, lorsqu'éclatèrent les journées de Juillet 1830, il attendit en vain que Louis-Philippe prît l'initiative de le réintégrer. Sa mort précéda d'un an la reconstitution de l'Académie des Sciences morales et politiques par Guizot dès son arrivée au ministère de l'Instruction publique.

Du moins l'acte solennel de réparation a été accompli par le Secrétaire perpétuel de notre Académie. Dans la séance publique du 16 décembre 1922, M. Lyon-Caen a consacré à l'abbé Grégoire une notice qui est, elle aussi,

un chef-d'œuvre de simplicité, de précision, de finesse. *J'ai acquitté*, disait-il en terminant, une *dette de reconnaissance*. Pour moi, pour nous, conscients de posséder pleinement, grâce à l'abbé Grégoire, des bienfaits jadis refusés ou contestés, nous éprouvons, quand nous songeons à lui, un sentiment étrange et doux, le plus propre à fondre et à unir les cœurs, ce sentiment que nous avons été aimés avant d'être connus, avant même d'exister. Et, maintenant, disons que nous y répondrons dans la mesure seulement où nous travaillerons pour exaucer les vœux que Grégoire, dans la sérénité de son testament, formait pour la liberté du monde. Cela dépend de nous; et nous n'aurons pas vécu en vain s'il nous est donné d'avoir avancé la cause dont l'homme que nous commémorons fut, à un degré sans doute unique dans l'histoire, le serviteur et le héros, l'avènement, chez tous les êtres humains sans exception de race ou de couleur, sans privilège de sexe ou de religion, de l'humanité totale.

